

Réunion des Délégués du Personnel

**Etablissement de Guyancourt
Site d'Aubevoye**

Compte-rendu de la réunion du 9 Septembre 2014

65070 / 09.14 / 6 Travail à domicile

Les délégués du personnel SUD demandent :

Que compte faire l'entreprise devant la recrudescence du travail à domicile des salariés en arrêt de travail de longue durée ?

Pourquoi les hiérarchiques cautionnent une telle dérive ?

Réponse :

Il n'y a pas d'augmentation des arrêts de longue durée. En effet, les arrêts de 22 jours et plus ont été réduits de 2,4% à fin août 2014 par rapport à fin août 2013.

Il n'y a pas de caution du travail à domicile pendant les arrêts de travail. Si des salariés agissent de la sorte, c'est qu'ils ressentent une nécessité de rester en contact avec leur activité professionnelle. Ce sont des initiatives personnelles sans aucune demande de l'entreprise.

65070 / 09.14 / 7 LINT prestataires

65070 / 06.14 / 5 Véhicules LINT

Suite à la réponse de juin 2014 sur l'usage des véhicules LINT par les prestataires :

Les délégués du personnel SUD demandent :

Pourquoi certaines entreprises se déplacent sur le site du CTA avec des véhicules de leurs sociétés et que d'autres comme Polymont, CERAM et Vestalia utilisent des véhicules appartenant à Renault et sont des véhicules LINT ?

Réponse :

Le principe est que le Prestataire n'a pas à disposer de ce type de véhicules. Les salariés des sociétés de prestations n'ont pas le droit de conduire un véhicule Pool ou LINT.

Nous allons enquêter sur ce sujet.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Quel est le résultat de l'enquête ?

Réponse :

Nous vous confirmons que les salariés des entreprises prestataires n'ont pas à utiliser ces véhicules.

Nous serons vigilants sur le sujet.